



SOMMAIRE

- p.1
Résultats
exceptionnels = mesures
exceptionnelles
- p.2
Le chalet de Courchevel
vendu
- P.3
Les personnels du
Groupe CDC choisissent
massivement l'UNSA
- p.4
Osez les femmes



RÉSULTATS EXCEPTIONNELS = MESURES EXCEPTIONNELLES !

Comme vous le savez, l'UNSA revendique depuis des années l'ouverture d'une négociation avec la Direction générale pour obtenir un dispositif pérenne de redistribution d'une partie des résultats du Groupe CDC. L'UNSA demande un versement annuel de 1% de ces résultats.

A ce jour la Direction générale refuse toujours d'entamer cette négociation et ce, malgré une demande unanime des 4 organisations syndicales représentatives du Groupe (UNSA – CGT - CFTD - CGC).

En 2022, Eric Lombard avait décidé d'attribuer une prime de 750 euros à tous les salariés et fonctionnaires de l'Etablissement public CDC. Cette décision répondait en partie à notre demande au niveau de l'Etablissement public. Dans quelques semaines le Directeur général annoncera les résultats du Groupe. Ils seront encore exceptionnels et peut être même supérieurs à ceux de l'année dernière.

1 000 euros pour TOUS : vous le valez bien !

L'UNSA demande dès à présent au Directeur général d'attribuer 1 000 euros à tous les personnels publics et privés de la CDC et de donner des instructions aux Directeurs des filiales d'en faire autant.

Le discours permanent d'Eric Lombard sur la redistribution des richesses doit se traduire dans les actes et en premier lieu en direction des personnels du Groupe CDC qui, par leur investissement quotidien, contribuent largement à la réussite financière de notre institution.

L'UNSA renouvellera cette demande lors de la présentation des résultats aux représentants du personnel et à la presse le 22 mars 2023.

LE CHALET DE COURCHEVEL VENDU POUR LA SOMME PHARAONIQUE DE 65 MILLIONS € !



La lettre A, dans son édition du 10 février 2023, indique que la Caisse des Dépôts aurait vendu le chalet de Courchevel pour la somme de 65 millions d'euros à Stéphane Courbit, l'un des hommes d'affaires les plus riches de France (56ème fortune de France).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Direction générale de la CDC ne dément pas formellement la vente et son montant, tout en refusant de dévoiler le nom de l'acquéreur !

L'UNSA dénonce le manque de transparence et considère cette décision particulièrement choquante et en totale contradiction avec les engagements pris par Éric Lombard en 2021 auprès des représentants du personnel dans les différentes instances de la Caisse des Dépôts.

En effet, lorsque le Directeur général a retiré la gestion du chalet au Cosog, il a déclaré vouloir le céder à la Compagnie des Alpes, filiale de la CDC. Cette dernière devait développer dans cette station un hôtel 3*

à vocation sociale. L'UNSA n'a jamais réellement cru à cette piste et s'est toujours interrogée sur les véritables raisons de cette opération.

Cette vente s'est faite en dépit de l'opposition farouche de l'UNSA et de toutes les organisations syndicales. Quel gâchis en interne et quelle honte pour la Caisse des Dépôts d'avoir agi de la sorte ; la vocation première de notre institution est de défendre l'intérêt général !

La vente est donc aujourd'hui implicitement confirmée par la CDC. De ce fait, la compensation financière accordée au Cosog en février 2022 paraît aujourd'hui bien faible au regard du montant annoncé.

Éric Lombard aura certainement à cœur de faire un don au Cosog pour essayer « d'atténuer » son geste anti-social !

L'UNSA demande au Directeur général d'informer officiellement les représentants du personnel !



LES PERSONNELS DU GROUPE CDC CHOISSENT MASSIVEMENT L'UNSA !

La Direction générale de la Caisse des Dépôts (CDC) vient de communiquer aux organisations syndicales le tableau d'audience syndicale arrêté au 31 décembre 2022, conformément aux accords en vigueur au sein du périmètre CMIC (Comité de Groupe de la CDC).

L'UNSA amplifie fortement son audience et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales. L'UNSA est la seule organisation syndicale à progresser. L'UNSA confirme nettement sa 1ère place au sein du Groupe CDC avec 30,02% des suffrages obtenus lors des élections professionnelles de l'Etablissement public et des différentes filiales, auprès des 29 955 salariés et fonctionnaires.

Ces excellents résultats sont d'abord à mettre au compte de l'activité syndicale développée par l'UNSA auprès des personnels tant à la Caisse des Dépôts que dans les filiales, mais aussi et surtout grâce aux militants, adhérents et sympathisants du syndicat dans les différentes structures qui chaque jour s'investissent, s'engagent pour faire progresser le syndicalisme autonome dans le Groupe CDC.

4 organisations syndicales sont représentatives et pourront désigner des Délégués syndicaux de Groupe pour négocier des accords pendant les 3 prochaines années avec la Direction générale du Groupe CDC :

UNSA : 4618 voix – 30,02% (+2,24%) – 11 élu(e)s au CMIC

CFDT : 3402 voix – 22,12% (-1,37%) – 8 élu(e)s au CMIC

CGT : 2584 voix 16,80% (-2,05%) – 6 élu(e)s au CMIC

CGC : 2233 voix 14,88% (-0.36%) – 4 élu(e)s au CMIC



Les autres organisations syndicales (FO, SNUP, CFTC, SUD) ne sont pas représentatives.

L'UNSA remercie toutes les électrices et électeurs de la CDC et des filiales : BPIFrance, Icade, SFIL, SCET, ICDC, Société Forestière, AGR, CDC Habitat, Adoma, CDC Biodiversité et Transdev.

Ces résultats confirment la bonne dynamique de notre organisation et confortent les choix opérés d'un syndicalisme réformiste et constructif.

Paris, le 08 février 2023

Contact presse – Salomé Vaillant : 06 43 53 42 52

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES

Osez les femmes !

Les femmes, nous le savons tous, sont bien trop modestes, aidons les à oser, car la mixité femme/homme est vraiment une chance pour les équipes et pour l'Etablissement.

Les femmes ont tendance à s'auto-censurer dans les services, notamment quand elles envisagent une maternité. Elles doivent pouvoir être rassurées qu'à n'importe quel poste, elles peuvent avoir des enfants et que l'Etablissement les aidera pour aménager leur temps de travail, qu'elles retrouveront leur poste et qu'elles ne seront pas bloquées en termes de promotion.

De même, l'UNSA sera là pour demander à la Direction les raisons de la stagnation de la carrière d'une agente : est-ce voulu de sa part ou est-ce parce qu'on ne lui a pas offert d'opportunité d'évolution ?

Nous demandons également que les dispositions prévues dans l'accord EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A L'EGALITE DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS soient déployées de façon volontaire et, notamment, l'utilisation de l'enveloppe permettant de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous demandons que la Direction soit plus transparente sur la façon dont cette enveloppe est utilisée.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne doit plus être un sujet au sein de notre Etablissement composé à 60% de femmes mais devenir une réalité exemplaire !

**Réforme des retraites, les 7 et 8 mars,
On CONTINUE tous ensemble et encore
plus nombreux, pour une retraite juste
qui ne pénalise pas les femmes !**



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

